



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ  
D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE DU  
PROGICIEL GESCIME**

**DÉCISION N° AU-18-096  
EN DATE DU 12 AVRIL 2018**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 30-1-3 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 6ème Maire-Adjoint ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'assurer la maintenance et l'assistance du progiciel Gescime.net;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société Gescime de signer un avenant au contrat de maintenance et d'assistance du progiciel Gescime;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société GESCIME – 1 place de Strasbourg 29200 Brest représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Thierry LE SCAO, un avenant au contrat de maintenance et d'assistance du progiciel Gescime;

Le montant annuel de cet avenant s'élève à 500,00 euros HT (cinq cent euros)

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé de  
l'administration municipale, des  
ressources humaines, des  
nouvelles technologies et des  
affaires patriotiques,

***Signé***

**Gilles PANNETIER**